Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260611-DB372026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 11 juin 2026

Date de convocation : 4 juin 2026
Date d'affichage : 4 juin 2026

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Le onze juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves BERTAND, Maire.

Présents : M. Jean-Yves BERTRAND, M. Patrick COAT, Mme Véronique COZLER, M. Emmanuel DE ROECK, Mme Bérangère DELAVEAU, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Laetitia HENRY, M. Dominique JACOB, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Aurélie LE CORRE, Mme Anaïs LE DINAHET, M. Philippe LE ROUX, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme Justine RICHARD, Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TURQUETIL.

Secrétaire de séance : Stéphane FOURCHON

DELIBERATION 37/2026
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPORT/CULTURE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026/19 du 1er avril 2026 portant création et composition de la commission vie associative, sportive et culturelle

Considérant la nécessité de modifier la composition de cette commission afin d'y intégrer un membre supplémentaire

Entendu l'exposé de M. le Maire

Mme COZLER a quitté la séance avant l'examen du présent point et est absente lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (3 votes contre : Mme NEDELEC, Mme RICHARD L., M. JACOB, 5 abstentions : M. DE ROECK, Mme LE DINAHET, Mme DELAVEAU, M. NOIROT, M. LE CANT)

DECIDE d'intégrer Mme COZLER, Adjointe au Maire, au sein de la commission vie associative, sportive et culturelle.

DIT que la composition de la commission est désormais la suivante :

Président de droit : Jean-Yves BERTRAND

Responsable : Stéphane FOURCHON

Membres : Delphine NEDELEC, Patrick COAT, Daniel TURQUETIL, Jérôme LE CANT, Véronique COZLER

DIT que les autres dispositions de la délibération n° 2026/19 du 1er avril 2026 demeurent inchangées.

Le Maire
Jean-Yves BERTRAND

MAIRIE DE SAINT-AGATHON (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Stéphane FOURCHON